

Avec l'accord de la Chambre, je proposerais que nous suivions la méthode habituelle et que nous ajoutions le texte de l'opposition en annexe au *Procès-verbaux* d'aujourd'hui. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 3892, 3962 et 3985.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LES RECHERCHES AÉRO-MAGNÉTIQUES AU BOTSWANA

Question n° 3892—**M. Huntington:**

1. Le Canada a-t-il consenti au Botswana un prêt de 2 millions de dollars pour défrayer le coût de recherches aéro-magnétiques effectuées dans ce pays par la Terra Surveys d'Ottawa et, dans l'affirmative, a) le prêt sera-t-il remboursé, b) quelles en sont les conditions?

2. Si les recherches menaient à la découverte et à l'exploitation de mines au Botswana, qu'en retirerait le Canada pour justifier la participation de l'ACDI?

3. Quel est le nom a) des sociétés, b) des dirigeants des sociétés qui ont présenté des soumissions pour ce projet, et dans chaque cas, quel a été le montant des soumissions?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le Canada a consenti au Botswana un prêt de 2 millions de dollars pour la réalisation d'un levé aéro-magnétique et l'interprétation des données recueillies. a) Oui. b) Aucun intérêt, délai d'amortissement de 10 ans et échéance de 50 ans.

2. La participation de l'ACDI au développement d'un pays comme le Botswana n'est pas fonction de l'avantage qui peut en découler directement pour le Canada. Lorsque le Canada décide d'appuyer financièrement un projet dans un pays en voie de développement, c'est qu'il juge que cet appui contribuera au développement économique et social du pays en question. Cependant, dans le cas qui nous intéresse, étant donné que des sociétés canadiennes ont été choisies pour effectuer le levé et interpréter les données, le milieu canadien des affaires tire profit de l'aide apportée.

3. a) et b). En vertu d'un contrat qu'elle a passé avec le Botswana le 18 juillet 1975, la société Terra Surveys effectue le levé aérien et le traitement des données captées. Le montant maximum du contrat est de \$1,300,000. Le gouvernement du Botswana a pu passer le contrat en question grâce à un prêt que lui a consenti l'ACDI, conformément aux examens et critères habituels. Dans le cas présent, l'approche et les méthodes de la Terra Surveys Limited ont été jugées supérieures à celles des autres sociétés qui ont présenté des soumissions. Voici le détail des soumissions reçues:

Questions au Feuilleton

Sociétés	Cadres supérieurs	Soumissions
Aero Photo Inc.	M. Gaudreault, Président de la société et de son conseil d'administration Y. Pigeon, Vice-président G. Lavoie, Directeur général J. Hugghe, Directeur général adjoint J. M. Gagnon, Contrôleur	\$1,021,750
Northway Survey Corp. Ltd.	J. S. Farrel, Président du conseil d'administration W. H. Godfrey, Président W. A. Dymond, Vice-président exécutif D. A. MacFadyen, Vice-président P. L. Grant, Vice-président D. C. McMillan, Trésorier	\$1,426,470
Sander Geophysics Ltd.	G. W. Sander, Président L. Sander, Secrétaire-trésorier P. Pavlik, Directeur	\$ 682,460
Terra Surveys Ltd.	Roy Depper, Président T. M. O'Malley, Président du conseil d'administration M. S. Reford, Directeur G. M. Mervyn, Directeur R. C. Brooman, Trésorier	\$1,202,730

LE CONTRAT ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET «SQUARE ONE MANAGEMENT»

Question n° 3962—**M. Baker (Grenville-Carleton):**

1. Le contrat qui lie le ministère de l'Environnement et «Square One Management» pour le projet des formes culturelles a-t-il été annulé et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Combien a-t-on versé à «Square One Management» pour les services fournis relativement au projet et est-ce le résultat de négociations terminées?

3. M. Nelson de «Square One Management» et Madelle Cathy Starrs (expert-conseil indépendant) avaient-ils des bureaux au Centre de spéculation sur les perspectives d'avenir du ministère de l'Environnement lorsqu'ils ont rempli leur contrat?

4. Leur nom figurait-il dans l'annuaire téléphonique du gouvernement du printemps de 1975 et, dans l'affirmative, pourquoi?

5. Le projet des formes culturelles a-t-il disparu à la fin du contrat de «Square One Management» et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Environnement):

1. Le contrat stipulait que la Couronne pouvait annuler le contrat à n'importe quel moment moyennant le règlement de certaines créances particulières. Le contrat en cause a été annulé de cette façon par la Couronne pour des considérations pratiques. Des négociations sont en cours relativement aux revendications de l'entrepreneur pour la résiliation de son contrat et l'affaire a été confiée au ministère des Approvisionnements et Services. Étant donné les négociations en cours, aucune autre déclaration ne peut être faite au sujet de la dissolution du contrat.

2. Le montant total versé à «Square One Management» pour ses services dans le cadre du projet est de \$61,894.34, selon les clauses du contrat.

3. M. Nelson, Madelle Starrs et le professeur McCall étaient liés par contrat au Centre de spéculation et occupaient des locaux à Environnement Canada.

4. M. Nelson, Madelle Starrs et le professeur McCall menaient des études qui demandaient des contrats avec un certain nombre de particuliers dans divers coins du Canada et dans d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral. Leur nom figurait au répertoire téléphonique du gouvernement du printemps 1975 pour faciliter la communication relativement aux besoins de leur contrat.